

**GRAND
LAC**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
Séance du 25 septembre 2019 à 18h30,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Dominique DORD
2	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
12	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
13	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
15	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
17	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
25	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
28	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
29	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
37	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
38	MOUXY	T	Nicolas MARC	
39	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
40	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	



23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET-DU-LAC
GRESY-SUR-AIX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Dominique DORD
Nicolas VAIRYO
Nicole FALCETTA
Philippe LANÇON
Elisabeth ASSIER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Rémi FOUSSADIER
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Julie ECALARD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Tourisme
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 50 présents (49 titulaires et 1 suppléant), et 54 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2019
Exécutoire le : 04 OCT. 2019
Affichée le : 04 OCT. 2019
Visée le : 04 OCT. 2019

EAU POTABLE

Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection du forage du Hameau de Brison

Monsieur le Président rappelle l'évènement de la rupture, en 2012, d'une canalisation subaquatique permettant l'alimentation en eau potable du hameau de Brison-les-Oliviers. A cette occasion, une alimentation du hameau par camion, puis grâce à un forage provisoire, avait été organisée par le service des eaux de Grand Lac.

Ce forage, situé sur la parcelle A 927 lieu-dit "en Barne", avait alors bénéficié d'une autorisation d'exploitation provisoire. Il est désormais souhaitable de régulariser de façon pérenne l'exploitation de ce forage, sur la base du dossier technique constitué pour assurer la protection du forage de Brison.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet afin de :

- Soumettre ce dossier à l'enquête publique préalable et le présenter au Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et technologiques, pour que soient déclarés d'utilité publique les travaux de prélèvement des eaux ainsi que la création, des périmètres de protection et l'institution des servitudes et mesures qui les accompagnent ;
- Obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux souterraines (article L 215-13 du Code de l'Environnement) et l'instauration des périmètres de protection autour du (des) captage(s) (article L 1321-2 du Code de la Santé Publique) dont elle a la propriété ;
- Obtenir l'autorisation de prélever les eaux souterraines au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement et au titre des décrets n° 2006-880 et n° 2006-881 du 17 juillet 2006 ;
- Et enfin, obtenir l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau en application de l'article R1321-6 du code de la santé publique.

Grand Lac prend en outre l'engagement :

- De conduire à terme la procédure et les travaux,
- D'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits nécessaires pour la réalisation des études et des travaux,
- D'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation et la définition des périmètres autour du (des) captage(s) d'adduction d'eau potable,
- D'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 50
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 25 septembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection du forage du Hameau de Brison

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : d2989 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190925-d2989-DE

Date de décision : 25/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement